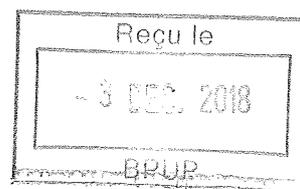


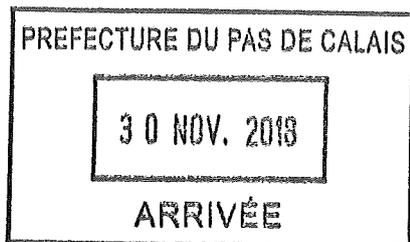
Pierre-Jean DENIS
Commissaire Enquêteur
172 allée des Bouleaux
62170 SORRUS

Dossier d'Enquête Publique N° E 18000131/59
Arrêté Préfectoral n° 2018-240 du 12/09/2018



à

Monsieur le Préfet du Pas de Calais
Direction de la coordination des Politiques Publiques
Bureau des installations classées
rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 09



Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article R 123-19 du Code de l'Environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint, concernant le dossier d'enquête publique sus visé :

- Le rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur daté du 25/11/2018.
- les conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur datés du 25/11/2018.
- Les annexes au rapport numérotées de 1 à 17.
- Le registre d'enquête.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

A Sorrus le 26 novembre 2018

Pierre-Jean DENIS
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be "PJ DENIS", written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNES DE VINCLY et BARY

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à l'exploitation d'un Parc Eolien composé de
3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les
communes de Vincly et Bary.

[Signature]

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 9 Octobre 2018 de 9 heures à 12 heures

OBSERVATIONS DE M. *[Signature]* Retenus à 12 heures la permanence du 9/10/2018
Pas de visite ni d'observations au registre *[Signature]*

Ouverture de la permanence du 20 Octobre 2018 à 9 heures -
Retenus à 12 heures la permanence du 20 Octobre 2018
Pas de visite ni d'observations formulées au registre *[Signature]*

Ouverture de la permanence du 26 Octobre 2018 à 14 heures
Retenus à 17 heures la permanence du 26 Octobre 2018
Pas de visite ni d'observations formulées au registre *[Signature]*

Ouverture de la permanence du 31 Octobre 2018 à 9 heures.
Retenus à 12 heures la permanence du 31 Octobre 2018.
Pas de visites ni d'observations formulées au registre *[Signature]*

Ce projet éolien s'appuyant sur les énergies renouvelables in-
terpellé. Comme tous les autres projets permettant de réduire
l'utilisation des énergies fossiles en limitant ainsi les effets de serre
ne peuvent recevoir de ma part qu'un AVIS FAVORABLE

Sur un autre plan, nous sommes dans une région à très
faible densité de population pratiquement sans activité industrielle
et commerciale donc à très faible renouveau alors que l'activité
éolienne à des distances raisonnables et objectives des milieux
adjoints va permettre de nous assurer des renouveau personnes
pendant plusieurs décennies. Ces renouveau, bien utilisées par
les collectivités, devraient permettre, j'en suis persuadé, de
développer d'autres systèmes pour réduire les effets de serre en
encourageant, par exemple, les habitants à mieux isoler leurs
habitations dans le cadre d'une OPAH et aussi en recherchant

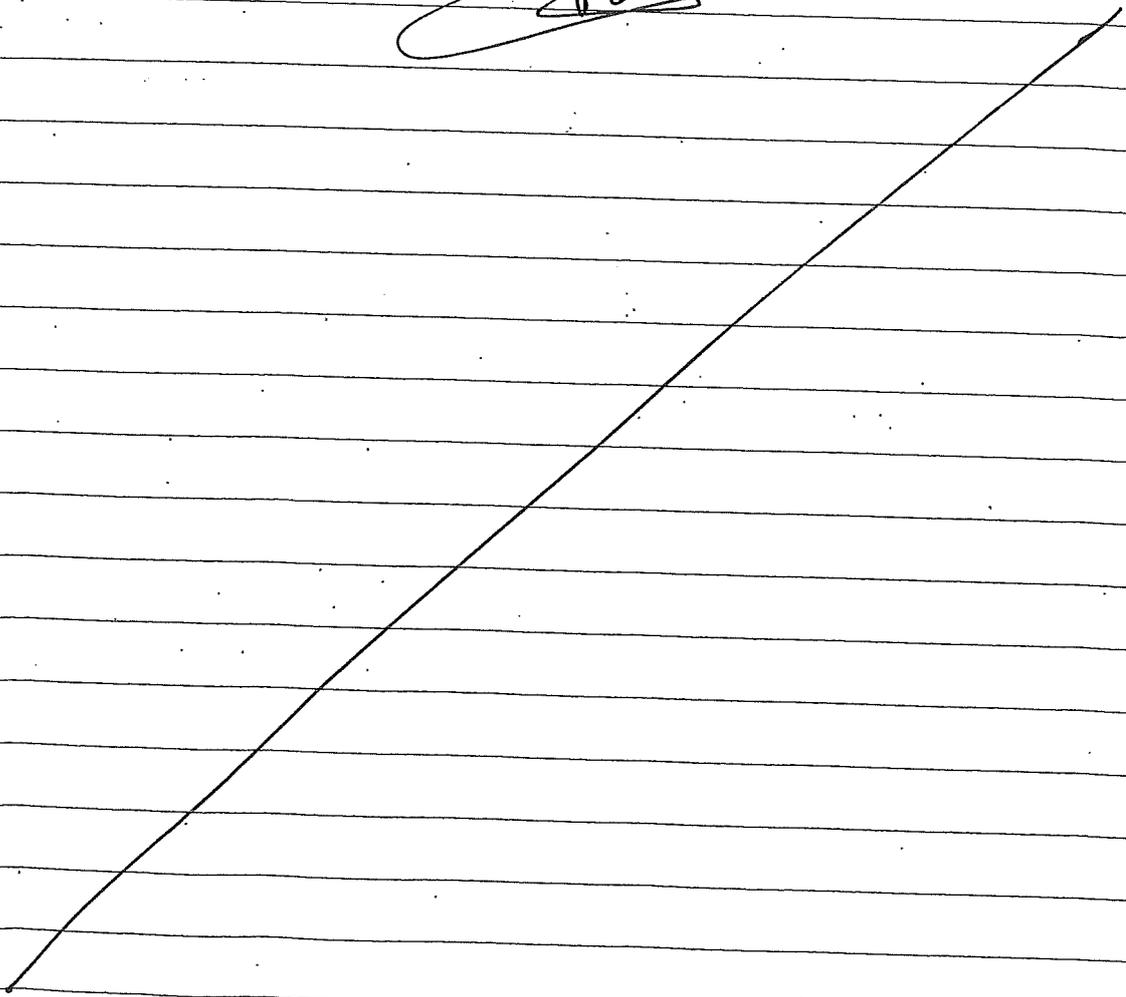
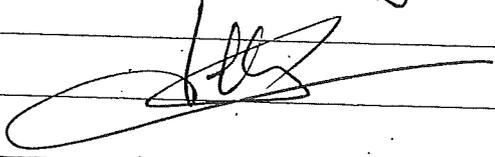
des aménagements propres à la création et à l'installation
d'autres activités dans nos territoires. C'est une des raisons
supplémentaires pour soutenir ce projet.

Vinchy, le 8 Novembre 2018
Gilles HENNEBUELLÉ

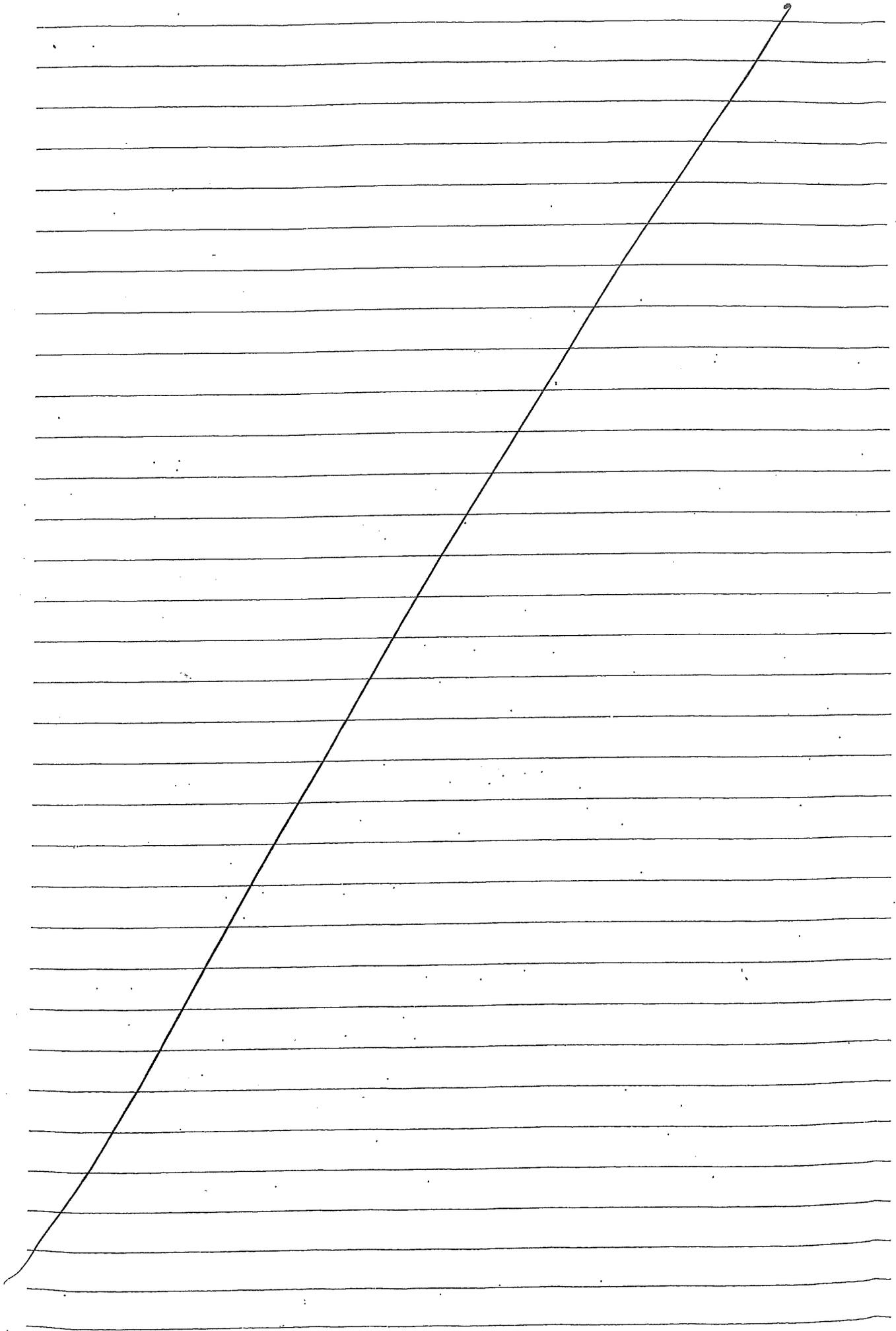
Orateur de la permanence du Jeudi 8 Novembre 2018 à 14h.

Honorable ours colliennes Desmons Emile Vinchy
propriétaire à Conlers

Notons à 17 heures la permanence du 8 Novembre 2018
une visite ce jour et une annotation portée au registre
de matin du 8/11 une annotation avait également été portée au Registre.



4



Le 8 Novembre 2018 à 17 heures

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné, P. Jean DENIS, déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant Trente et un (31) jours consécutifs,
du Mardi 9 Octobre 2018 au Jendredi 8 Novembre 2018,
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à _____ heures _____.

Les observations ont été consignées au registre par Deux (2) personnes
(pages n^{os} 2 à 3).

- En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :
1. - Lettre en date du _____ de M. _____
 2. - Lettre en date du _____ de M. _____
 3. - Lettre en date du _____ de M. _____